

Bonjour à tous,

Pour vous tenir informé de son actualité, de ses démarches et de ses positionnements, l'association citoyenne **Gentilly à Gauche Autrement** a choisi de vous proposer cette lettre d'information web. Brève, elle donne le ton de GGA sur les sujets du moment et les rendez-vous de l'association.

N'hésitez pas à réagir et à partager avec nous vos commentaires sur cette lettre et les sujets qu'elle évoque.

Bonne lecture !

Lettre info web – Numéro 19 - Octobre 2018

DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE, UNE MISE À PLAT ET UNE RELANCE INDISPENSABLES

La démocratie participative est un objectif partagé au sein de la majorité municipale, un axe fort du programme. Il importe de faire le point.

La démocratie participative a effectivement fonctionné pour un certain nombre de dossiers (stationnement payant, ZAC de la Porte de Gentilly, mise en place du budget participatif...). Mais celle-ci est cependant pratiquée de façon très inégale et souvent inachevée. Dans la période récente, il y a eu des échecs importants sur des dossiers majeurs comme l'aménagement de l'îlot Paix / Reims et les Assises de la ville. L'une des difficultés identifiée est la très faible participation des habitants, tout spécialement dans les quartiers populaires.

Or, une démocratie participative qui fonctionne nous paraît essentielle pour mettre les citoyens au cœur de la vie municipale et prendre des décisions au plus près des besoins. C'est aussi un moyen de remédier à la « crise du politique », de dépasser les modes de fonctionnement partisans qui ont fini par éloigner les citoyens de la vie publique.

Il y a donc urgence à prendre la question à bras le corps. La bonne volonté ne suffit pas, il est nécessaire que la municipalité se dote d'outils, de méthodes. Cela demande du temps, des appuis, des moyens financiers et "des règles du jeu" organisées, écrites et connues de tous. Pour chaque dossier cela veut dire, dans l'ordre, identification des habitants concernés, communication et actions permettant l'adhésion du maximum d'habitants au projet, calendrier prévu et géré, information systématique mise à disposition, modalités de décision finale connue à l'avance et mise en place d'une instance de pilotage claire et non contestable.

➤ Notre commentaire : *La démocratie participative ne doit pas seulement être un affichage, il est urgent de redresser la barre, d'autant que l'aménagement du secteur Gabriel Péri, la nouvelle gare de la ligne 14, l'avenir de l'ancien collège, le nouveau projet îlot Paix/Reims sont des dossiers où devra s'exercer cette démocratie participative systématiquement.*

AMÉNAGEMENT DU SECTEUR GABRIEL PÉRI ET NOUVELLE GARE DE LA LIGNE 14 : L'OCCASION D'UNE DÉMOCRATIE PARTICIPATIVE EXEMPLAIRE

La partie est de Gentilly va connaître des évolutions importantes, avec la présence de terrains disponibles et de l'arrivée de la gare de la ligne 14. En effet, sur Gentilly même, des projets sont en cours ou à venir. A la

place de l'implantation Sanofi rue Allende, un projet de reconstruction d'activités économiques est prévu (projet SCOR), avec une partie en logements, dans la perspective de nouveaux besoins avec la future réhabilitation de la cité Reine Blanche. Sur les terrains de l'ancien collège Pierre Curie rien de précis n'existe pour l'instant, mais il est clair que l'équilibre entre activités économiques et logements sera au centre des débats. Les locaux de l'ancien collège abritent en outre de multiples activités associatives. La prise en compte de leur devenir est indispensable, avec un maintien sur place et / ou un transfert à une future maison des associations dont le lieu est à décider. La question des services publics devra également être traitée. Il va falloir une nouvelle école à Gentilly dans les années à venir, avec l'augmentation de la population. Où ? Par ailleurs, Il est clair que les grands projets prévus à proximité, la future gare de la ligne 14 elle-même et les constructions sur Le Kremlin Bicêtre et Arcueil dans le cadre "Inventons la Métropole", impacteront fortement eux aussi la vie des quartiers actuels.

Pour que les citoyens soient impérativement au cœur des opérations d'aménagement à venir et puissent avoir leur mot à dire (commerces, évolution des lignes de bus...), la démocratie participative pour tout ce secteur est à organiser au plus tôt, à la fois au niveau global et projet par projet.

➤ Notre commentaire : *la démarche de démocratie participative sur le quartier Gabriel Péri doit être exemplaire. Il faut en particulier se donner les moyens d'une participation large des habitants de ce quartier populaire. Il faut donc prévoir dès maintenant une réflexion et des actions sur l'intervention des citoyens, un pilotage, une banque d'informations, des processus d'élaboration des projets, des modalités de décision (sur les terrains Curie en particulier).*

CAVE FILLOT, LA FIN EST-ELLE INÉLUCTABLE ?

Qui ne connaît pas la cave FilLOT à Gentilly, avenue Raspail ? Après 125 ans d'existence sa fermeture est programmée. A la place, un projet immobilier est prévu, en gardant certes la façade et un ersatz de cave (une petite boutique).

Est-ce inéluctable ? Il s'agit certes d'abord d'une affaire privée, le propriétaire partant en retraite et n'ayant ni successeur ni repreneur de l'affaire en l'état. Mais en même temps, c'est tout un pan de l'histoire locale qui va disparaître. Certes aussi, la puissance publique (la Mairie) ne peut pas tout, préempter coûte très cher et il faudrait de toute façon un repreneur pour l'activité. Pour autant, la réflexion a-t-elle été poussée jusqu'au bout ? Un plan de revitalisation commerciale est en cours à Gentilly, la ville cherche à s'inscrire dans la démarche métropolitaine des « Centres ville vivants », avec des aides potentielles.

➤ Notre commentaire : *conserver le patrimoine dans nos villes nécessite de l'imagination, mais n'est-ce pas important de conserver des morceaux d'histoire dans nos banlieues bien malmenées sur le plan urbanistique jusqu'à présent ? N'y a t-il pas encore des possibilités à explorer ?*

ILOT PAIX / REIMS. OÙ EN SOMMES-NOUS ?

Dans notre lettre web de janvier 2018, nous écrivions que l'élaboration de nouveaux projets (suite à la non désignation d'un lauréat au concours « Inventons la Métropole ») pour cet îlot devait se faire dans le cadre d'une démocratie participative exemplaire. Nous précisons que ceci impliquait au moins deux choses : se donner les moyens d'une participation d'un maximum d'habitants, avoir une implication forte de la municipalité pour dire dans quel cadre, selon elle, peut se faire cet aménagement, avec la fourniture de toutes les informations pour permettre aux citoyens de co-élaborer, puis de se prononcer.

Depuis, une consultation par la municipalité de l'ensemble des associations et conseils de quartier a eu lieu pour chercher à organiser ce nouveau processus de concertation. Une lettre de cadrage (septembre 2018) prévoit l'élaboration d'un projet de Charte pour ce processus de concertation pour fin 2018 avec la mise en place d'un comité de suivi afin d'élaborer un nouveau cahier des charges permettant de construire de nouveaux projets.

L'une des discussions en cours porte sur le pilotage de ce comité de suivi. Ce rôle échoit traditionnellement au maire adjoint en charge, avec l'appui des services municipaux. Mais, ne serait-il pas souhaitable d'innover en confiant à une personnalité extérieure cette animation, avec l'appui des services municipaux et d'experts? C'est bien sûr la question des moyens qui se pose. Du temps, des appuis matériels doivent

impérativement être dégagés pour aboutir à une co-construction réussie. La démocratie a un coût, mais ce n'est pas de l'argent perdu.

Il y a en tout cas urgence à trouver des solutions pour faire redémarrer effectivement cette concertation. En effet, même s'il faut prendre du temps pour aboutir à un projet largement partagé, il importe de ne pas laisser cet îlot sans projet trop longtemps. D'une part, une zone à l'abandon est préjudiciable au cadre de vie des habitants et d'autre part il s'agit de contrer au plus tôt une possible densification incontrôlée. N'oublions pas que la maîtrise de l'aménagement par la ville et les habitants est en permanence menacée par les lobbies de toutes sortes (promoteurs immobiliers notamment), mais aussi par les évolutions institutionnelles (Plan Local d'Urbanisme – PLU – transféré à la Métropole par exemple).

➤ Notre commentaire : *la co-construction est un challenge difficile mais c'est en même temps un laboratoire pour une démocratie locale renouvelée. Elle implique un travail conjoint des élus, des habitants et des services, avec une écoute réciproque... On ne peut pas échouer une deuxième fois. Un pilotage neutre contribuerait à la réussite du projet.*

BUDGET PARTICIPATIF, VOTONS, VOTEZ !

Pour la première fois, nous sommes conviés, habitants de Gentilly de plus de 16 ans, à voter pour des projets proposés par des citoyens, des conseils de quartiers ou des associations afin d'embellir la ville, de la rendre plus confortable, plus sportive, plus conviviale....dont les coûts seront pris sur le budget Investissements de la ville, à hauteur de 120 000€ maximum par an pour les projets élus.

Découvrez les 9 projets retenus par le comité de suivi composé de 7 membres des conseils de quartiers (un par quartier) et 7 membres du conseil municipal, dont Mme la Maire (ou son représentant) qui préside le comité, en cliquant sur : <https://budgetparticipatif.ville-gentilly.fr/app/bp/projects/2018/all>

Mode d'emploi

Votez pour 3 projets en les classant par ordre de préférence parmi les 9 soumis au vote.

Le premier comptabilisera 3 points, le 2^e, 2 points et le 3^e, 1 point.

Après dépouillement en novembre, les projets ayant remporté le plus de points seront réalisés en 2019, à concurrence des 120 000 €.

Où et comment voter au mois d'octobre ?

3 possibilités sont offertes et seront largement diffusées dans Gentilly, indiquant dates, lieux et horaires :

1/ [vote en ligne, sur le site](#)

2/ [vote physique en journée](#), aux horaires d'ouverture, lieux publics municipaux

3/ [vote physique en début de soirée](#) à des dates et heures dédiées, salles municipales

➤ Notre commentaire : *Cette première est très intéressante et prouve que les Gentilliens sont partie prenante de leur ville puisque 15 projets ont été proposés individuellement, par une association et/ou des conseils de quartier dont 9 sont éligibles. Alors votons et renouvelons l'expérience l'année prochaine !*

RENOUVELLEMENT DES CONSEILS DE QUARTIER, SOYEZ CANDIDATS !

En novembre 2018 auront lieu les assemblées générales, ouvertes à tous les habitants de chaque quartier pour renouveler les membres des conseils de quartier.

Ceux-ci sont des lieux de concertation associant les habitants et visant à permettre des relations nouvelles entre des formes de démocratie directe et les instances élues au suffrage universel.

Il existe 7 conseils de quartiers : Centre Ville, Chaperon Vert, Gabriel-Péri, Plateau Mazagran, Reine Blanche, Val de Bièvre, Victor-Hugo. Ces conseils fonctionnent aujourd'hui de façon très inégale, certains sont très actifs, d'autres le sont moins ou sont pratiquement en sommeil. L'apprentissage de nouvelles pratiques permettant aux habitants d'exprimer leurs souhaits pour leur quartier n'est pas si facile. Depuis 2006, des progrès ont été réalisés. La concertation avec les élus et les services existe réellement : propreté, urbanisme, budget participatif...Tout cela avance, mais lentement.

Le renouvellement des conseils peut favoriser les progrès qui restent à accomplir. Gentilly à Gauche Autrement incite chaque habitant à s'engager pour devenir un membre actif de ces conseils: redynamiser les conseils peu actifs et apporter un dynamisme renouvelé aux conseils qui fonctionnent plutôt bien.

En effet, chaque *citoyen* possède une "expertise", un savoir citoyen, issu de sa pratique quotidienne d'un espace public ou d'un service public (rue, place, parc, transport en commun, piste cyclable, ...) et peut donc formuler des diagnostics précis sur la qualité de ces services. En outre, les conseils de quartier remplissent également une fonction liée à la transparence de la décision publique.

➤ **Notre commentaire** : *n'hésitez pas, devenez un membre actif de ces conseils, vous participerez ainsi à faire entendre la voix des citoyens.*

LE 162, "MAL AIMÉ" ?

Situation difficile pour les habitants du 162 rue Gabriel Péri... Et pourtant, le 162, c'est la première cité d'habitat social à Gentilly, une cité mythique photographiée par Robert Doisneau ! A l'époque, en 1932, tout le monde voulait y habiter car il y avait une pièce mixte cuisine/salle d'eau, puis, petit à petit, c'est devenu obsolète. La réhabilitation a apporté un mieux qui s'est rapidement détérioré. Pourquoi ? On peut penser que l'argent a fait défaut pour des matériaux de qualité, que de vrais contrats de maintenance assurant le suivi et les réparations de malfaçons auraient évité inconfort et problèmes de santé de locataires dans certains appartements....

L'amicale des locataires décrit sur son site des dysfonctionnements récurrents dans plusieurs domaines :

<https://amicale162.wordpress.com/2018/09/02/le-162-ce-mal-aime/>

Cette situation impose un cadre de vie difficile qui ne facilite pas la convivialité, qui entraîne des incivilités et nuit au développement de la solidarité. À travers ses actions, l'association des locataires invite les habitants à agir mais la tâche dépasse largement les seuls locataires impliqués....

➤ **Notre commentaire** : *On ne peut pas laisser la situation se dégrader davantage. Tous les acteurs doivent se mobiliser, le bailleur, les institutions, la mairie, le conseil général et les habitants afin d'établir un plan d'actions où chaque acteur, institutions, habitants, s'engage avec des objectifs clairs et un calendrier de mise en œuvre prévu à l'avance, pour restaurer au plus vite des conditions de vie normales.*

Adhésion à Gentilly à Gauche Autrement

Vous êtes intéressé(e) par notre démarche ? Vous souhaitez nous rejoindre ? Nous serons ravis d'échanger avec vous. Votre adhésion nous aide dans notre action.

Après, chacun participe en fonction de ses possibilités et contribue financièrement comme il peut.

| | |
|---------------------|----------------------------|
| Nom : | Prénom : |
| Courriel : | Tél : Portable |
| Rue : | Bât, étage : |
| Code postal : | Ville : |

La cotisation annuelle est fixée à 40 € pour tout adhérent, ramenée à 10 € pour les chômeurs et toute personne ayant des difficultés particulières. En pratique, chacun contribue selon ses possibilités, plus ou moins 40 €. Un reçu vous sera délivré, vous permettant de bénéficier des avantages fiscaux.

A compléter et à retourner à **Gentilly à Gauche Autrement, 8 rue du Président Wilson – 94250 Gentilly.**
Chèque à l'ordre de **Gentilly à Gauche Autrement**. Courriel : gentillyautrement@gmail.com